

Mottahedeh Omid, né le 16 janvier 1964 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Nobili Loris, né le 1^{er} avril 1937 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Ompondjana Cécile, épouse *Urso Giovanni*, née le 5 novembre 1959 à Libreville (Gabon), demeurant à Luxembourg.

Perrichon Cyril, né le 23 novembre 1967 à Woippy (France), demeurant à Luxembourg.

Pierret Lucien Constant, né le 12 février 1939 à Lutremange (Belgique), demeurant à Pommerloch.

Quiaios Correia Maria Graciete, épouse divorcée *Mesquita da Silva dos Santos Luis Alberto*, née le 15 mai 1954 à Vieira de Leiria/Marinha Grande (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Rekad Guy Miloud, né le 22 août 1961 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Belvaux.

Rivalan Brigitte Alberte, épouse divorcée *Sinner René Alex*, née le 3 décembre 1954 à Suresnes (France), demeurant à Wiltz.

Saberi Shahrooz, né le 3 avril 1953 à Malayer (Iran), demeurant à Bissen.

Onghai Sahba, épouse *Saberi Shahrooz*, née le 22 juillet 1959 à Téhéran (Iran), demeurant à Bissen.

Salsano Maria Candelaria, épouse *Kleinbart Paul Michael*, née le 29 mars 1947 à Santa Fe (Argentine), demeurant à Moutfort.

Schroller Jacky Hubert, né le 26 novembre 1952 à Sarrebourg (France), demeurant à Heiderscheid.

Lantz Christiane Bernadette, épouse *Schroller Jacky Hubert*, née le 9 avril 1950 à Hommert (France), demeurant à Heiderscheid.

Valerio de Sousa Mario, né le 6 septembre 1967 à Ermelo/Mondim de Basto (Portugal), demeurant à Dippach.

La personne prédésignée est autorisée à porter les nom et prénom de *Martin Mario*.

Da Luz Antonio José, né le 3 octobre 1935 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Mertzig.

Delgado Saturnina Felipa, épouse *Da Luz Antonio José*, née le 29 novembre 1937 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Mertzig.

Remarque importante: Les naturalisations précitées ne sortiront leurs effets que quatre jours après la publication au Mémorial B de l'avis indiquant la date de l'acte d'acceptation. Les décisions de transposition de nom ne prendront effet que trois mois après la publication prémentionnée.

Loi du 18 août 1990 modifiant l'alinéa 1^{er} de l'article 12 de la loi modifiée du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 18 juillet 1990 et celle du Conseil d'Etat du 20 juillet 1990 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Article unique. L'alinéa 1^{er} de l'article 12 de la loi modifiée du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles est modifié comme suit:

«Dans la mesure où ils se déroulent en forêt et sur les cours d'eau, les exercices d'activités sportives, l'emploi d'instruments sonores ainsi que les activités organisées de loisirs susceptibles de nuire manifestement à l'environnement naturel sont réglés par des règlements grand-ducaux.»

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement,

Alex Bodry

Le Ministre de la Justice,

Marc Fischbach

Cabasson, le 18 août 1990.

Jean